

AVIS

RUR.19.441.AV-Nature

Demande d'avis sur l'ajout d'une dérogation visant à permettre l'accès de chiens tenus en laisse au sein de la future RND « Les Fagnes de Malchamps » à La Gleize (Stoulont), Sart (Jalhay) et Spa

Avis adopté le 6/12/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND – Ajout d’une dérogation
Date de réception : 6/11/2019 (mail), 21/11/2019 (courrier)
Références : DO502/AF/08-803 Sorties 2019 : 19965

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d’avis : 45 jours
Préparation de l’avis : Réunion du 3/12/2019 (reconvoquée le 6/12/2019)

Avis

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d’avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable** par rapport à la dérogation en question, destinée à permettre l’accès du public accompagné de chiens tenus en laisse sur les chemins et endroits dûment signalés notamment au vu de l’avis positif remis par la CCGRND de Liège et de la localisation particulière de cette RND favorisant un niveau de fréquentation élevé.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »